

Revocation come DG sans motive et abusive

Par **DG Etranger**, le 12/04/2019 à 13:30

Je suis DG d'une SAS. Je ne touche pas de remuneration et je n'ai pas de contract de travail dans cette entité legal. Je suis present sur place et je tiens la rôle due DG réellement et avec du succès.

Le Shareholder de la SAS et une groupe étrangere pour laquelle je travaillait a la maison mère. Je tiens un contract de travail a la maison mère (ou la protection du salarié est beaucoup plus faible que en France)

Après l'achat de la SAS j'ai pris la role comme DG. Maintenant la periode difficile de l'integration est fini est on a decide que on embauchera un DG local (avec contract de travail). On veut me licencier a la maison mère et on me revoce dans la SAS. La justification pour ma revocation est qu'on a embauche quelqu'un de local. Il est evident est va pas etre conteste par la groupe que j'ai fais un bon job et ma revocation n'est pas lié a mon performance ou a mon comportement personnelle.

La revocation a eu lieu trois semaines après l'embauche du DG local.

Est-ce que j'ai droit a une indeminité pour revocation sans motive et/ou abusive?

Est-ce qu'il y a un delai pour demander celle-ci après la reception de la revocation?

Merci de me renseigner?